



Brèves de l'OMC

Une publication de la Délégation permanente de la France auprès de l'OMC

Juin 2023

N° 05

Editorial
p. 1

Négociations
multilatérales
p.2

Négociations
plurilatérales
P.3

Zoom
P.4

Activités
régulières de
l'Organisation
p. 5

Activités de la
France à l'OMC
P.9

Calendrier de
l'OMC
p. 11

Editorial : « **L'OMC et le Sommet pour un nouveau pacte financier mondial** »

Le Sommet pour un nouveau pacte financier mondial s'est tenu à Paris les 22 et 23 juin 2023. Face au risque de fragmentation de l'économie mondiale, il visait à répondre aux défis communs en matière de financement du développement et du climat par une coopération mondiale renforcée.

140 délégations ont participé, 41 chefs d'Etat et de gouvernement, le Secrétaire général des Nations Unies et 25 chefs d'organisations internationales et agences des Nations Unies, dont 12 de Genève.

Dans la perspective des prochaines échéances internationales comme le sommet du G20, celui des Nations Unies sur les objectifs de développement durable ou encore les assemblées annuelles de la Banque mondiale et du FMI, les participants ont pris une série d'engagements pour maximiser toutes les sources de financement, notamment l'aide publique au développement, les ressources nationales et l'investissement privé. L'objectif de mobiliser 100 Mds USD de droits de tirage spéciaux ou de contributions équivalentes au profit des pays les plus vulnérables a ainsi été atteint. Celui d'atteindre 100 Mds USD de financement pour le climat par an devrait l'être en 2023. Les banques multilatérales de développement ont partagé leur vision stratégique au service de transitions justes et du développement durable, et ont été appelées par plus d'une cinquantaine de pays à relever leur ambition en la matière. Des progrès ont été atteints en marge du sommet sur le traitement de la dette, notamment pour la Zambie.

Toutes les conclusions de la présidence du Sommet sont sur <https://nouveaupectefinancier.org/#leprogramme>.

Comme l'a souligné la directrice générale de l'OMC, Mme Okonjo Iweala pendant le Sommet, un système commercial ouvert, prévisible et résilient est nécessaire pour atteindre ces objectifs, comme l'ont durement rappelé les multiples crises des dernières années. Le commerce peut faire baisser le coût des nouvelles technologies et faciliter leur diffusion. Il est aussi un élément important pour attirer les financements privés. A cet égard, la 13ème Conférence ministérielle de l'OMC en février 2024 sera une étape importante dans la feuille de route pour la mise en œuvre des engagements du Sommet.

Enfin, le projet d'accord plurilatéral sur la facilitation de l'investissement pour le développement, finalisé le 6 juillet dernier par 116 Membres de l'OMC dont 70 pays en développement, renforcera l'attractivité des pays qui y participeront. Un atout clef pour attirer des investisseurs et des ressources financières supplémentaires.

Programme de travail sur le commerce électronique - 1^e et 2 juin 2023

Bâtissant sur les discussions précédentes, la facilitatrice mauricienne du processus de redynamisation du programme de travail sur le commerce électronique mandaté par la 12^e Conférence ministérielle convoquait les Membres, les 1^{er} et 2 juin 2023, pour des **séminaires**. Ceux-ci portaient sur les thèmes précédemment identifiés comme d'intérêt commun par les Membres que sont la **protection des consommateurs**, la **fracture numérique**, le **moratoire gelant l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques** ou encore les **cadres réglementaires et législatifs** favorisant le développement du commerce électronique. Ces séminaires, outre qu'ils autorisaient à nouveau les Membres à approfondir leurs échanges, ont vu la participation de nombreuses organisations internationales ayant des activités pertinentes en la matière : **l'OCDE, la CNUCED, la CNUDCI, ou encore la Banque mondiale**.

Ces échanges révèlent que le commerce électronique est largement pratiqué, dans toutes les économies, parfois même comme une alternative aux difficultés de commercer selon les usages habituels dans certains pays en développement et moins avancés où les paiements électroniques *via* les téléphones mobiles favorisent les échanges. Ainsi, **plusieurs organisations internationales ont pointé le fait que la problématique résidait moins dans**

pierre-louis.guillou@dgtresor.gouv.fr

Troisième « semaine pêche » - 5 au 9 juin 2023

Les négociations pêche à l'OMC visent à compléter l'Accord sur les subventions de juin 2022 avec des disciplines portant sur les subventions à la surcapacité et à la surpêche (SCSP). L'objectif est d'aboutir pour la MC13 en février 2024.

La troisième semaine de la pêche fut consacrée à l'approche hybride, c'est-à-dire au principe d'une interdiction des subventions contribuant à la SCSP assortie de la possibilité de les maintenir lorsqu'une gestion soutenable des captures est mise en œuvre. Ce thème était demandé par de nombreux PED.

Cinq propositions ont été discutées. Celles de la Chine (approche hybride étendue à la pêche dans les eaux lointaines) et du groupe des ACP (disciplines limitées à la pêche industrielle à large échelle) satisfont les intérêts des auteurs et ne paraissent pas de nature à favoriser le consensus.

A l'inverse, les trois propositions de la Norvège, de l'Australie/Nouvelle-Zélande/Vanuatou et de pays d'Amérique latine (Argentine, Uruguay, Pérou, Colombie, Equateur) constituent des efforts pour tenter d'amoin-

maria.cosme@dgtresor.gouv.fr

l'accès aux technologies ou à la couverture réseau que dans l'utilisation productive (expression favorisée par la Banque mondiale) de celles-ci. C'est dire que ces organisations internationales ont encouragé les Membres à initier des politiques publiques destinées à la formation de leurs opérateurs économiques et de leurs citoyens pour que ceux-ci soient en position de se saisir des opportunités créées par le commerce électronique.

Quant au sujet plus technique qu'est celui du **moratoire gelant l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques**, les organisations internationales intervenues (OCDE, CNUCED) estiment consensuellement qu'il est un instrument favorisant le développement économique par la facilitation de l'accès aux marchandises et services délivrés électroniquement qu'il assure. Ces organisations estiment également que les garanties de prévisibilité et de sécurité des échanges ont une valeur économique certaine. Enfin, ne pouvant apporter de réponses définitives quant à la faisabilité même d'imposer des droits de douane sur les transmissions électroniques, ces mêmes organisations s'accordent sur la conclusion que les coûts de l'imposition de droits seraient probablement plus importants que les supposées pertes induites par celui-ci.

les divergences. Elles visent à renforcer l'approche hybride, en créant deux niveaux d'exigences, afin de garantir qu'elle ne constituera pas une brèche susceptible de vider d'effet les nouvelles règles.

Toutes les propositions présentent des ajustements de l'approche hybride telle que prévue dans le document W20 de juin 2022. Ce document prévoit qu'«une subvention [peut être maintenue ou accordée] si le Membre qui accorde la subvention démontre que des mesures sont mises en oeuvre pour maintenir les stocks à un niveau biologiquement durable». L'approche hybride du W20 ne s'applique pas pour les subventions conditionnées à la pêche dans les eaux lointaines.

Suite: Le président du groupe a indiqué que la semaine pêche de juillet (10/7) sera à nouveau consacrée à l'examen des propositions, y compris celles qui sont intervenues depuis (Fiji) ou annoncées (Inde). Le président prévoit de déposer une première version du projet d'accord «phase 2» à l'automne et a programmé quatre nouvelles semaines de négociations de septembre à décembre.

Conseil des ADPIC - 13 et 14 juin 2023

Les Membres ont une nouvelle fois discuté de **l'extension de la décision ministérielle de juin 2022 aux traitements et diagnostics contre la Covid-19** sans que les positions évoluent. **Les discussions sont en réalité suspendues à l'enquête interne en cours menée par la Commission du commerce international des Etats-Unis, dont les résultats ne sont pas attendus avant octobre 2023.** Plusieurs pays en développement, dont les co-auteurs de la demande de dérogation initiale, ont de nouveau insisté sur la nécessité de mettre en place un mécanisme de déclenchement automatique pour les prochaines pandémies.

La demande de l'Afrique du sud visant à inscrire sous un point permanent de l'ordre du jour des réunions du Conseil

ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

Comité sur l'agriculture en session extraordinaire - 21 et 22 juin 2023

Le comité en charge des négociations agricoles a poursuivi ses travaux les 21 et 22 juin, sur la base de 5 communications écrites.

La proposition du Royaume-Uni sur les restrictions à l'export s'inscrit dans le contexte de l'insécurité alimentaire et indique des orientations de travail en vue d'accroître la transparence et de renforcer les disciplines (les restrictions aux exportations sont actuellement autorisées dans les conditions de l'article XI.2 du GATT et de l'article 12 de l'Accord sur l'agriculture).

La proposition du Costa Rica porte sur la réduction de tous les soutiens distorsifs. Elle propose d'établir un plafond de droits à paiement pour chaque membre, qui remplacerait les différentes possibilités qui peuvent exister actuellement au titre des droits historiques (mesure globale de soutien - MGS), du de minimis, de la boîte bleue et de l'article 6.2 (pour les PED). La réduction est calibrée de façon à ce que globalement les droits à soutien diminuent de moitié. Néanmoins, l'effort est concentré sur les 5 pays qui actuellement disposent de droits importants, à savoir la Chine, l'UE, l'Inde, les USA, le Japon. En complément, chaque membre serait limité pour le soutien spécifique par produit. Enfin, un membre pourrait imposer des droits compensateurs en cas de non-respect des règles par un autre membre.

maria.cosme@dgtresor.gouv.fr

la problématique « Propriété intellectuelle et Programme de travail de 1998 sur le commerce électronique » a été rejetée au motif que ce sujet devait être examinée dans le cadre du Conseil général précisément chargé de redynamiser le Programme de travail de 1998 sur le commerce électronique.

Enfin, les Membres restent divisés sur la reconduction du moratoire des plaintes en situation de non-violation.

La prochaine réunion formelle du Conseil se tiendra les 9 et 10 octobre 2023.

Si la communication du groupe de Cairns sur les soutiens distorsifs et leur concentration est à caractère informatif et ne contient aucune proposition, elle met en exergue que l'essentiel des droits à soutiens (MGS, de minimis, boîte bleue) est mis en œuvre par un nombre limité de pays. S'agissant des soutiens effectivement attribués (160 milliards d'USD en 2019), la communication met en évidence une forte concentration au profit de quelques produits. Par exemple, le soutien au riz s'élève à 26 milliards d'USD et émane à 95% de trois membres.

La troisième proposition émane du groupe des pays africains. Elle propose de supprimer les droits historiques (MGS), de plafonner la boîte bleue pour les pays qui l'ont déjà utilisée et de limiter la boîte verte à 5% de la valeur de la production. Les soutiens de l'article 6.2 (PED), considérés comme ne présentant aucun risque de distorsion, restent attribuables sans limite. En outre, il est proposé qu'en cas de crise alimentaire, un PED puisse allouer des soutiens au-delà du de minimis et dans la limite d'un pourcentage à déterminer.

Le groupe des pays africains a également fait une proposition relative au mécanisme de sauvegarde spéciale qui vise à autoriser le relèvement des droits de douanes en cas d'augmentation soudaine du volume des importations ou de prix d'entrée très faible.

NÉGOCIATIONS PLURILATÉRALES

Initiative plurilatérale de facilitation de l'investissement pour le développement – conclusion des négociations sur la substance le 6 juillet 2023

Les Membres de l'initiative plurilatérale de facilitation de l'investissement pour le développement, coordonnée par le Chili et la Corée, s'étaient à nouveau réunis du 6 au 8 juin. La négociation a permis d'importants progrès en vue de la conclusion des négociations, réalisée lors du cycle de

juillet. Ainsi, plusieurs articles avaient été finalisés notamment relatifs aux « exceptions financières » et à la « politique monétaire et politique de taux de change ». De plus, les travaux relatifs à la section VI (investissement durable) sont terminés.

Les Membres avaient aussi examiné les propositions présentées lors du cycle de négociation de mai. Pour rappel, une proposition faite par dix Membres visait à améliorer la cohérence technique du texte. Les autres communications possédaient quant à elles une nature plus substantielle. Certains d'entre elles ont été intégrées dans le corps du texte. Les autres propositions seront à nouveau discutées lors du cycle de juillet car certaines délégations avaient demandé plus de temps afin de les examiner.

Des discussions relatives à **l'architecture juridique de l'Accord et de ses effets sur les membres et/ou pays avaient continué durant le cycle**, concernant, similairement au dernier cycle, la nature de l'Accord: (i)

elinor.vandeveldde-corbeaux@dgtresor.gouv.fr

[Initiative plurilatérale sur le commerce électronique - Cycle de négociation de juin - du 19 au 22 juin 2023](#)

Du 19 au 22 juin 2023, les Membres participant à l'initiative plurilatérale sur le commerce électronique se réunissaient à nouveau pour faire converger leurs positions vers l'objectif, rappelé par les coordinateurs de l'initiative (Australie, Japon, Singapour), de conclusion des négociations sur la substance en fin d'année 2023.

Après avoir rappelé leurs priorités qui tiennent aux dispositions relatives à la vie privée, aux flux de données, au code source, aux produits utilisant la cryptographie ou encore aux services de télécommunications, de nombreux Membres ont réaffirmé leur engagement à une prompt conclusion des négociations. **L'Union européenne a affirmé que l'ambition des règles aux flux de données serait le critère économique à l'aune duquel la pertinence économique de l'accord sera appréciée.** Parallèlement cependant, les travaux en petits groupes n'ont pas été en mesure d'aboutir à un accord durant ce cycle, bien que des progrès substantiels aient été enregistrés (notamment

pierre-louis.guillou@dgtresor.gouv.fr

multilatéral dépendant de l'Annexe 1 de l'Accord de Marrakech ou (ii) plurilatéral dépendant de l'Annexe 4 de l'Accord de Marrakech.

Le 6 juillet 2023, en présence des chefs de délégations et de la Directrice-générale de l'Organisation, les coordinateurs de l'initiative ont annoncé la conclusion des négociations sur la substance. A ce jour, l'accord compte 116 participants dont 70 pays en développement ou moins avancés. Le second semestre sera utilisé par les Membres participants pour convaincre le plus de Membres possibles de rejoindre celui-ci, dans la perspective de son adoption à l'occasion de la 13^e Ministérielle de l'Organisation.

dans le petit groupe relatif aux services de télécommunications).

Une **séance spéciale relative aux questions de développement** a été organisée par les coordinateurs. Tous les Membres ont rappelé combien les dispositions relatives au développement seront importantes pour favoriser la participation la plus large à l'accord et contribuer à la résorption de la fracture digitale, par la création de règles, adaptées à tous. Un groupe de quelques Membres s'est donné pour mission de faire converger les propositions jusqu'ici négociées vers une proposition unique, plus à même de faire converger les Membres. Un texte commun devrait être présenté lors du prochain cycle de négociations.

Enfin, souhaitant favoriser la réalisation de l'objectif de conclusion des négociations sur la substance d'ici fin 2023, les coordinateurs ont annoncé la convocation d'une **réunion des chefs de délégation** le 6 juillet 2023.

ZOOM

[Publication d'un rapport conjoint entre l'OMC et la Banque mondiale: « le commerce des services pour le développement » – le 3 juillet 2023](#)

Le 3 juillet 2023, en présence de la Directrice générale de l'Organisation mondiale du commerce, Dr. Ngozi Okonjo-Iweala et du Président du groupe de la Banque mondiale, M. Ajay Banga, un [rapport conjoint entre les deux organisations](#), intitulé « le commerce des services pour le développement », était présenté aux Membres de l'OMC.

Rappelant que **le secteur des services compte pour deux-tiers du PIB mondial, qu'il est le secteur le plus pourvoyeur d'emplois et la source la plus importante de créations d'emplois nouveaux**, le rapport souligne qu'une économie mondiale plus orientée vers le développement des services peut créer les conditions d'une croissance renouvelée, spécifiquement pour les pays en développement et les moins avancés. Ainsi, le rapport se veut un élément soutenant la **redynamisation de la négociation commerciale internationale en matière de services.**

Pour ce faire, les Etats devraient, d'une part, **renforcer la coopération internationale** et la négociation commerciale en la matière et, d'autre part, **mener les réformes domestiques nécessaires** à la création d'un environnement légal et réglementaire favorable au développement d'une économie de services, le rapport soulignant de surcroît que nombre de prestations de services poursuivent des objectifs de politiques publiques. Par ailleurs, et de manière générale, le

développement des services bénéficie à l'ensemble de la chaîne de valeur et contribue à renforcer la compétitivité à l'export de tous les secteurs. Enfin, le rapport souligne que **les politiques commerciales en matière de services constituent l'un des moyens propres à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies.**

pierre-louis.guillou@dgtresor.gouv.fr

ACTIVITÉS RÉGULIÈRES DE L'ORGANISATION

Examen de politique commerciale de l'Union européenne - 5 et 7 juin 2023

Les 5 et 7 juin 2023 se tenait un nouvel examen de politique commerciale de l'Union européenne, examen porté sur les années 2020 à 2023. Durant cette période, bien que les chocs liés à la pandémie de Covid-19 d'abord, puis à la guerre d'invasion menée par la Russie en Ukraine ensuite, aient frappé l'économie de l'Union, celle-ci connaît structurellement une croissance, avec un «taux de chômage exceptionnellement bas» selon le rapport du Secrétariat.

A l'issue de l'examen, qui s'est déroulé dans une atmosphère positive et constructive, **les Membres ont salué assez unanimement l'engagement de l'Union européenne en faveur du renforcement et de l'approfondissement du système commercial multilatéral**, soulignant sa participation à toutes les négociations, multilatérales comme plurilatérales, et sa qualité de Membre auteur de nombreuses propositions pour réformer l'Organisation. Les Membres ont salué le rôle que l'Union européenne a joué dans le succès de la 12^e Conférence ministérielle et ont appelé celle-ci à jouer un rôle équivalent pour faire de la 13^e Conférence ministérielle

pierre-louis.guillou@dgtresor.gouv.fr

qui se tiendra à Abu-Dhabi en février 2024, également un succès.

Certains Membres ont fait part de leurs interrogations, voire de leurs préoccupations quant à certaines mesures de l'Union affectant les échanges internationaux, telles qu'entre autres, le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, le règlement zéro-déforestation, ou encore ses mesures sanitaires et phytosanitaires. Ces interrogations se traduisent par le nombre important de questions envoyées à l'Union européenne, comparable à celles adressées récemment à la Chine ou aux Etats-Unis: 1600. **Tout en reconnaissant la légitimité des objectifs de développement durable poursuivis par l'Union européenne, ces Membres s'interrogent quant aux effets qu'auront ses mesures sur les courants d'échanges avec l'Union.** En tout état de cause, les Membres ont reconnu à l'Union européenne une **influence normative** certaine, soulignant que les choix politiques de l'Union influenceront le reste des autres Membres.

Comité Commerce et Développement - session spéciale (CTDss) le 7 juin

L'Afrique du sud, au nom du G90, a présenté sa nouvelle communication relative au traitement spécial et différencié (TSD) dans les accords OTC et SPS: cette nouvelle communication précise le contenu des demandes du G90 relatives aux accords OTC et SPS à savoir : i) un délai plus long pour les Pays en développement (PED) et pays les moins avancés (PMA), d'au moins 90 jours, pour la formulation de commentaires suite à une notification, ; ii) des délais pour la mise en conformité d'au minimum 12 mois ; iii) une compensation technique et financière dans le cas où des investissements substantiels seraient nécessaires pour la mise en conformité ; iv) la suppression des interdictions d'importation des pays développés dans

le cas où un fournisseur se serait vu rejeter ses exportations dans le champ SPS.

Les membres se sont attachés à définir lors de cette séance le cadre dans lequel vont se dérouler les travaux. Les membres ont accepté la proposition du Président de nommer 5 facilitateurs chargés d'animer les travaux. Le représentant de Singapour a été nommé premier facilitateur pour les travaux SPS et OTC ; les autres facilitateurs encadreront les travaux sur les autres accords (SMC, MIC, ADPIC, etc.). Des réunions informelles permettront d'avancer plus avant sur chacune des propositions.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Comité Commerce et Environnement (CCE) et semaine de l'environnement du 12 au 16 juin 2023

La semaine de l'environnement, qui s'est tenue à l'OMC du 12 au 16 juin, a permis à l'Union européenne de présenter et d'expliquer ses mesures environnementales notamment le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF)

et le règlement de lutte contre la déforestation aux membres. L'Union européenne a insisté, lors du Comité Commerce et Environnement qui a introduit cette semaine à l'OMC, et lors de sessions dédiées, sur son souhait de

coopérer avec les membres à toutes les étapes du processus de mise en œuvre des mesures, sur la transparence avec laquelle elle œuvrait, sur la mise en place de périodes de transition, et sur l'assistance aux producteurs et aux pays en développement.

Tant sur le MACF que sur le règlement de lutte contre la déforestation, l'Union européenne a rappelé sa volonté de tenir ses engagements environnementaux tout en répondant aux questions techniques de mise en œuvre des membres et à leurs préoccupations.



Délégation UE : David BOUBLIL, Chef d'unité adjoint Impôts Indirects autres que la TVA - DG TAXUD et Madelaine TUININGA, Chef d'unité – Commerce et développement durable - DG TRADE.
Source DP France OMC

L'UE a également procédé à une mise à jour des mesures issues du Pacte vert et présenté son projet de texte lié à la réparabilité des produits et celui sur les allégations environnementales trompeuses. Ces mesures ont été plutôt bien accueillies par les membres même si ces derniers ont demandé de veiller à ne pas procéder à de nouvelles entraves au commerce.

La semaine a été également l'occasion pour les délégations et organisations internationales d'organiser de nombreuses sessions : le Royaume-Uni sur la décarbonation du secteur

de l'acier et sur la présentation de son mécanisme carbone aux frontières en cours d'élaboration ; les Etats-Unis sur l'économie circulaire ou encore les membres de l'Organisation des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) sur les mesures d'atténuation des changements environnementaux et climatiques et les efforts de développement durable.

Toutes les séances enregistrées sont disponibles [ici](#).

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Règlement des différends

Réunion de l'Organe de règlement des différends du 15 juin 2023

A la demande conjointe de l'Inde et de l'UE, l'ORD a accepté d'accorder un **décal supplémentaire pour l'adoption du rapport du groupe spécial rendu dans l'affaire relative aux droits de douane imposés par l'Inde sur certains produits des technologies de l'information et de la communication**. Comme rappelé dans les Brèves de mai 2023, ces mesures indiennes ont été jugées incompatibles avec le GATT de 1994, car elles ne

correspondent pas aux droits consolidés (fixés à 0%) figurant dans la liste d'engagements de l'Inde annexée au GATT de 1994, telle que modifiée à la suite de son accession à l'accord sur les technologies de l'information (ATI) en mars 1997. Ainsi, si aucune solution n'a été trouvée entre les parties d'ici le 19 septembre 2023, le rapport sera adopté à moins que l'Inde ne décide de faire appel.

Réunion ordinaire de l'Organe de règlement des différends du 30 juin 2023

Réunion à l'ordre du jour très succinct, puisque, mises à part les déclarations habituelles des Membres sur la mise en œuvre des recommandations de l'ORD, seule la nécessité d'une réforme du système de règlement des différends a été évoquée, sous le point récurrent de la relance des nominations des membres de l'Organe d'appel. En effet, les Etats-Unis ont renoncé à intervenir une

nouvelle fois sur le rapport du groupe spécial dans l'affaire du marquage d'origine pour les produits en provenance de Hong Kong contre lequel ils avaient fait appel dans le vide en janvier 2023 (depuis cet appel, les Etats-Unis ont en effet critiqué à plusieurs reprises les conclusions de ce rapport sur l'exception de sécurité nationale devant l'ORD).

ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

Comité de Facilitation des échanges les 15 et 16 juin

Le comité a permis de passer en revue les différentes notifications émises par les membres dans le cadre de l'accord sur la facilitation des échanges (AFE). A ce stade, 156 membres ont ratifié l'accord soit 95,1% des pays. Au 16 juin 2023, les notifications présentées par les Membres de l'OMC indiquent qu'ils se sont engagés à mettre en œuvre 76,2% des obligations découlant de l'AFE.

Dans le cadre du partage d'expérience, la Tunisie a présenté son projet de digitalisation du certificat de contrôle technique à l'export des produits agroalimentaires. Les produits agricoles et agroalimentaires représentent 10% du total des exportations de la Tunisie. Ce projet s'inscrit dans une démarche de perfectionnement des solutions techniques pour l'export et le renforcement des capacités notamment en matière de contrôle fondé sur la gestion des risques. Le premier volet du projet a consisté à mettre en place une plateforme IT et à former à l'utilisation du e-service les acteurs des services publics et les opérateurs économiques (8 laboratoires, 22 bureaux de l'INSSPA, 200 représentants

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Groupe informel sur le commerce et l'égalité des genres – 20 juin 2023

Deux nouveaux co-présidents du Groupe de travail ont été nommés en séance : l'Ambassadeur du Royaume-Uni, Simon Manley, et l'Ambassadrice du Cap Vert, Clara Manuela da Luz Delgado Jesus. Ils succèdent ainsi à l'Ambassadeur de l'Islande et l'Ambassadrice du Botswana. L'Ambassadrice du El Salvador, Ana Patricia Benedetti Zelaya, reste la troisième co-présidente du Groupe. **Le plan de travail 2023-2024 a été présenté aux Membres en séance** par les coprésidents et plusieurs Membres ont apporté leur soutien à ce dernier.

De plus, deux Membres ont fait part de **leur récente adhésion à l'Arrangement mondial sur le commerce et le genre : l'Equateur et le Costa Rica.**

Le Président du Comité du commerce des services financiers a ensuite fait rapport de la session thématique

elinor.vandeveldede-corbeaux@dgtresor.gouv.fr

Comité des Obstacles Techniques au Commerce du 21 au 23 juin 2023

Le Comité des Obstacles techniques au commerce s'est déroulé du 21 au 23 juin et fut précédé d'une séance informelle le 19 juin d'échange d'informations entre les points de contact, et le 20 juin de deux sessions thématiques [sur les produits numériques](#) et [sur la cybersécurité](#). La première de ces sessions a mis en lumière l'importance de la coopération réglementaire dans le domaine de l'intelligence artificielle, l'internet des objets, les imprimantes 3D ou autres produits technologiques évoluant très vite. La seconde session a porté sur la cybersécurité et les approches en matière de gestion des

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

du secteur privé, 55 sociétés exportatrices). Le deuxième volet a consisté à optimiser les pratiques de contrôle à l'export.

Une session dédiée au transit a permis d'identifier des solutions pour faciliter les échanges des pays en développement sans littoral (PDSL). Une enquête, réalisée par l'OMC et de nombreuses autres organisations internationales, a permis de faire ressortir des problèmes de coordination au niveau national et entre pays voisins et de collaboration à la frontière, des variations dans les types de formalités, un manque d'interopérabilité, des problèmes de capacités et de mouvements de personnels. Les membres ont préconisé la mise en place de comités de facilitation des échanges régionaux, l'harmonisation et la numérisation des procédures, la mise en place de postes frontière uniques, le développement de portails commerciaux dans les couloirs de transit, la géolocalisation des marchandises et l'intégration des systèmes de suivi nationaux.

qui s'était déroulée la semaine précédente sur l'inclusion financière. Cette session comprenait entre autres des interventions sur le commerce des services financiers et l'autonomisation économique des femmes.

Trois présentations techniques relatives au commerce électronique et la propriété intellectuelle ont été réalisées par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), le réseau *TradeExperettes* et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

Enfin, le Secrétariat a rappelé qu'un [Sommet des jeunes sur le commerce et l'égalité des genres](#) (*Youth Trade Summit on Gender*) sera organisé les 13 et 14 novembre prochain à l'OMC. L'appel à nomination des participants à ce dernier se termine le 10 juillet.

risques liés à la cybersécurité et sur les possibilités de coopération dans ce domaine.

La nouvelle Présidente du Comité OTC, Anna VITIE (Représentante permanente de Finlande), a conduit les travaux.

Au total, 68 Préoccupations Commerciales Spécifiques (PCS) ont été soulevées en séance, dont 11 nouvelles

Conférence annuelle des Chaires de l'OMC du 21 au 23 juin

Les universités sélectionnées par le programme des chaires de l'OMC ont pu échanger durant trois journées à l'OMC autour d'un agenda bien fourni et traitant de thèmes aussi divers que la facilitation des investissements pour le

développement, le commerce numérique, les mesures en lien avec le climat, les femmes dans le commerce, ou encore les PMA dans le système multilatéral.



Source DP France OMC

La France est l'un des principaux donateurs du programme et son Représentant permanent auprès de l'OMC, Etienne Oudot de Dainville, a ainsi pu exprimer lors de la séquence introductive combien la recherche universitaire était nécessaire pour comprendre les défis de notre siècle et

éclairer les décisions des pouvoirs politiques. Lors de la séquence consacrée aux mesures commerciales en lien avec le climat, il a pu répondre également aux préoccupations des universitaires sur les mesures environnementales de l'Union européenne.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Comité Commerce et Développement informel le 26 juin 2023

Le Comité Commerce et Développement, en session informelle, a permis de compiler les attentes des membres en matière de développement : les sujets qui ne relèvent pas du CTD mais qui font partie du paquet développement tels que la pêche, la sécurité alimentaire, le commerce électronique et la facilitation des investissements pour le développement ; la sortie sans heurt des pays sortant de la catégorie des PMA ; iii) la réforme du règlement des différends ; iv) la réforme de l'agriculture ; v)

l'industrialisation des PED ; vi) la proposition du G90 et la mise en œuvre du TSD ; vii) le transfert de technologies.

Il s'agira désormais pour le président du CTD et les membres d'établir un plan d'action pour l'ensemble des propositions et d'évaluer ce qui peut être réalisé pour la CM13 et ce qui sera reporté à une date ultérieure.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Comité sur l'agriculture - 27 et 28 juin 2023

Le Comité sur l'agriculture se réunit quatre fois par an. Il est chargé d'examiner toutes les questions en lien avec la mise en œuvre de l'Accord sur l'agriculture de 1995.

Les échanges se sont poursuivis sur les programmes des stocks publics indiens suite au comité de mars, où plusieurs membres avaient formulé des questions, et à la contre-notification établie par les USA début avril. Les USA y corrigent deux paramètres de la notification indienne pour le calcul du soutien de prix et débouchent sur un soutien

d'environ 80% de la valeur de la production de riz, contre un peu plus de 10% selon les indiens. Les indiens ont apporté des arguments en faveur de leur méthode de calcul et indiqué qu'ils la maintiendront. A noter que le 26 juin l'Indonésie a organisé un atelier sur la notion de prix fixe de référence externe qui figure dans l'Accord sur l'agriculture et est utilisé pour estimer le soutien prix des politiques d'achat public, dont celui du programme indien.

L'UE a à nouveau été questionnée sur le règlement zéro déforestation. En réponse l'UE a clarifié que la politique agricole commune (PAC) ne compense pas les agriculteurs pour des obligations qui résulteraient du règlement déforestation. En revanche, la PAC apporte un soutien aux agriculteurs qui souhaitent reboiser leurs terres et elle impose à chaque agriculteur de réserver 4% de sa surface à des zones non productives d'intérêt écologique. Par ailleurs, l'UE apporte déjà 3,5 milliards d'euros de soutiens aux pays partenaires pour la gestion soutenable de leur agriculture et de leurs forêts pour 2021-2024.

Plusieurs membres, dont l'UE, ont exprimé des préoccupations relatives aux restrictions aux exportations, en particulier celles de la Turquie (hausse des droits de douanes sur les céréales en avril 2023), de l'Argentine (persistance des restrictions pour blé, viande bovine, maïs), de l'Inde (persistance des restrictions pour le blé et le riz).

La Chine a été questionnée, par plusieurs membres dont l'UE, sur de nouvelles annonces intervenues en avril 2023 : soutien à l'élevage bovin dans la province de Jilin, subvention à l'achat de produits phytosanitaires pour la production de blé, soutien direct ad-hoc aux producteurs de céréales, fixation du prix minimum d'achat pour le blé, riz, colza pour 2023. Les membres ont aussi réitéré leurs questions sur certains soutiens internes notifiés : les programmes environnementaux sont-ils conformes aux exigences de la boîte verte ? les soutiens de la boîte bleue

sont-ils réellement assortis de limitation de la production ? les montants des provinces et sous-provinces sont-ils bien inclus ? L'UE a interrogé sur l'aide alimentaire internationale, abondante selon le rapport du PAM, mais absente des notifications de la Chine.

Les notifications du Brésil sur ses soutiens internes 2018 à 2020 ont suscité des questions relatives à l'augmentation du programme d'assurance, au nouveau programme « Feed Brazil », au programme d'achat « Federal government acquisitions », à la diminution des montants pour les programmes environnementaux. Une interrogation complémentaire porte sur le « Food purchase programme (PAA) » annoncé en mars 2023.

Le premier rapport triannuel d'examen de la mise en œuvre de la décision de Bali (contingents tarifaires à droits réduits durablement sous-utilisés) a été adopté.

La présidence du comité sera assurée par le norvégien, Kjetil TYSDAL, à partir de septembre. Il assumera, à la demande des membres, également le rôle de facilitateur pour le programme de travail en application de la décision MC12 sur l'insécurité alimentaire (paragraphe 8, mesures pour les PMA et les PEDINPA).

Prochain comité : 27 et 28 septembre.

maria.cosme@dgtresor.gouv.fr

ACTIVITÉS DE LA FRANCE A L'OMC

La France apporte une contribution de 1 million d'euros au Fonds pêche - 23 juin 2023

La France a officialisé le 23 juin sa contribution volontaire d'un million d'euros au nouveau mécanisme de financement de l'OMC sur la pêche lors d'une rencontre entre la Directrice générale, **Mme Ngozi Okonjo-Iweala**, et le **Ministre français chargé du commerce extérieur, de l'attractivité et des Français de l'étranger, M. Olivier Becht**.

Ce financement suit l'engagement pris par la France de contribuer au nouveau mécanisme de financement lancé lors de la douzième Conférence ministérielle de l'OMC pour aider les pays les moins avancés (PMA) Membres à mettre en œuvre l'[Accord sur les subventions à la pêche](#). L'Accord fixe de nouvelles règles visant à réduire les subventions préjudiciables et à protéger les stocks mondiaux de poissons d'une manière qui tient aussi compte des besoins des pêcheurs des PED et des PMA.



M. Olivier Becht et Mme Ngozi Okonjo-Iweala (voir titre plus haut)
Source DP France OMC

Le Fonds, dont les principes ont été notifiés le 8 novembre 2022, est alimenté par des contributions volontaires des Etats membres. Il est administré par l'OMC conjointement avec les organisations partenaires, à savoir l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Groupe de la Banque mondiale et le Fonds international de développement agricole.

Pour le Ministre français, M. Becht, "cet accord historique sur les subventions à la pêche est une première étape fondamentale pour atteindre le 14^{ème} Objectif de développement durable des Nations Unies et mieux intégrer le développement durable dans les règles commerciales. Alors que les Membres de l'OMC doivent poursuivre les négociations, la contribution de la France symbolise l'engagement constant qui est le nôtre dans ces négociations, dans la protection de la biodiversité marine et dans l'inclusion des pays en développement et des PMA dans le commerce international."

Le Japon, le Canada, l'Allemagne, l'Islande, l'Australie et les Pays-Bas ont également officialisé leur contribution au Fonds. D'autres membres ont prévu d'apporter un financement.

maria.cosme@dgtresor.gouv.fr

CALENDRIER DE L'OMC

Mois de juillet 2023 - Réunions connues à ce jour

03

Réunion informelle - Comité de l'accès aux marchés

Groupe de travail informel sur les micro, petites et moyennes entreprises (MPME)

Lancement de haut niveau de la publication conjointe de l'OMC et du Groupe de la Banque mondiale intitulée « Le commerce des services au service du développement »

05

Comité des accords commerciaux régionaux

06

Comité des accords commerciaux régionaux

Conseil du commerce des marchandises

Réunion dans le cadre de l'Initiative liée à la Déclaration conjointe sur le commerce électronique - Chefs de délégation

Groupe de travail de l'accession de l'Azerbaïdjan

Discussions structurées sur la facilitation de l'investissement pour le développement (Initiative Conjointe)

07

Conseil du commerce des marchandises

10

Réunion informelle ouverte du Groupe de négociation sur les règles (subventions à la pêche) - Chefs de délégation

Organe d'examen des politiques commerciales - Septième évaluation du Mécanisme d'examen des politiques commerciales Sessions spécifiques

11

Comité du commerce et du développement - Session spécifique sur le Mécanisme de suivi pour le TSD

Réunion informelle - Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Groupe de négociation sur les règles (subventions à la pêche) - Réunion en petits groupes - premier groupe

Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale

Comité du commerce et du développement

Comité du commerce et du développement - Session spécifique sur les arrangements commerciaux préférentiels

Comité du commerce et du développement - Session spécifique sur les sessions spécifiques sur les accords commerciaux régionaux.

Groupe de négociation sur les règles (subventions à la pêche) - Réunion en petits groupes - deuxième groupe

Organe d'examen des politiques commerciales - Septième évaluation du Mécanisme d'examen des politiques commerciales Sessions spécifiques

12

Réunion informelle - Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Groupe de négociation sur les règles (subventions à la pêche) - Réunion en petits groupes - troisième groupe

Organe d'examen des politiques commerciales - Honduras

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

13

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Groupe de négociation sur les règles (subventions à la pêche) - Réunion en petits groupes - quatrième groupe

Organe d'examen des politiques commerciales - Septième évaluation du Mécanisme d'examen des politiques commerciales

14

Réunion informelle ouverte du Groupe de négociation sur les règles (subventions à la pêche) - Chefs de délégation

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Réunion informelle - Comité des participants sur l'expansion du commerce des produits des technologies de l'information

Organe d'examen des politiques commerciales - Honduras

17

Groupe de travail du commerce et du transfert de technologie

WTO Training course on trade and gender – Level 1 (French) – Tentative date

Atelier régional SPS pour l'Europe centrale et orientale, l'Asie centrale et le Caucase (en anglais)

19

Groupe de travail du Comité de l'agriculture et atelier sur la révolution verte

Réunion informelle ouverte - Groupe de négociation sur les règles (subventions aux pêcheries)

Organe d'examen des politiques commerciales - Fidji

Réunion informelle - Comité des mesures concernant les investissements et liées au commerce

20 Comité des négociations commerciales

21

Organe d'examen des politiques commerciales - Fidji

24 et 25

Conseil général

Rédacteur en chef et responsable de la publication : Etienne OUDOT DE DAINVILLE

Réalisation et diffusion : Laurence JACQUES

Parution le 13/07/2023

Délégation permanente de la France auprès de l'OMC

58 rue de Moillebeau - 1209 Genève - Suisse

Courriel : geneve@dgtresor.gouv.fr

Ministère de l'Economie, des Finances, et de la Souveraineté industrielle et numérique

Retrouvez tous nos numéros sur notre site : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Rp-Dp/81>